



— ACCOMPAGNEMENT  
À LA REPRISE DU TRAVAIL

Sécuriser le retour au travail  
d'un salarié en arrêt  
pour maîtriser  
le risque de rechute



Harmonie  
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

## VOS ENJEUX

Dans un contexte d'augmentation globale de l'absentéisme au travail en France, **la forte hausse des absences de plus de 90 jours\***, + 10 % entre 2017 et 2018, est une des **tendances marquantes**.

Face à ce constat, la reprise du travail des salariés en arrêt de longue durée constitue un enjeu majeur pour l'entreprise : **44 % des salariés en arrêt long\* soulignent qu'aucune action n'a été mise en place par l'employeur à leur retour** (un simple entretien, une phase de réintégration ou une adaptation de poste par exemple).

\* 11<sup>e</sup> Baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement (2018) du cabinet de conseil Ayming



## NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus que la **reprise de l'activité professionnelle** - d'autant plus après un arrêt de longue durée - est **une étape clé** pour le salarié concerné et pour l'entreprise elle-même !

Et qu'il est **primordial d'anticiper et de préparer** cette reprise avec toutes les parties prenantes concernées par ce retour au travail : le salarié en arrêt, son manager et ses collègues/collaborateurs.

Pour réussir la réintégration et prévenir à terme le risque de rechute.

## NOTRE SOLUTION ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE DU TRAVAIL

Nous mettons à votre disposition une prestation d'accompagnement des salariés en arrêt de travail de longue durée, quelle que soit la cause de cette absence (maladie, épuisement professionnel, problème personnel, ...).

### UNE SOLUTION ACTIVABLE À TOUT MOMENT, COMPLÈTE ET MODULABLE :



**Proposition automatique du dispositif** à chaque salarié absent depuis plus de 90 jours dans l'entreprise.



Si acceptation, **mise en relation du salarié en arrêt avec un professionnel** pour réaliser un diagnostic de la situation et définir un schéma d'interventions.



**Mise en place de l'accompagnement** du salarié pour envisager, puis faciliter la reprise du travail : soutien psychologique, assistance sociale, entretien motivationnel, programme de remise en forme, ...



**Dès la stabilisation de l'état de santé :** préparation du manager et des collègues à l'accueil du salarié.



## LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

*Un seul objectif = le retour au travail, de manière pérenne.*



### Aider et soulager

vos équipes RH dans la gestion des arrêts de longue durée.



### Agir efficacement

auprès de chaque salarié en arrêt de plus de 90 jours par un accompagnement personnalisé et complet.



### Soutenir dans la durée :

accompagnement dès 30 jours d'arrêt pour prévenir les arrêts longue durée, prolongement de l'accompagnement jusqu'à 3 mois après le retour au travail.



### Élargir le périmètre d'intervention selon les besoins :

*Options complémentaires sur mesure : médiation professionnelle, accompagnement à la reprise d'un nouveau poste, étude ergonomique du poste, formation d'un référent à l'accompagnement.*



## LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

*Les aider à reprendre leur vie professionnelle en toute sérénité.*



Un service **accessible** à tous les salariés, selon leur volonté, sans sélection médicale et quelle que soit la pathologie.



Un accès direct à **différents experts** : assistant social, psychologue, coach en activités physiques, ergonomes ...



Une **confidentialité** garantie des échanges entre le salarié et les intervenants.



Un **entourage professionnel impliqué** et préparé à l'accueil du salarié : manager, collègues, équipe, collaborateurs.

## LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

- ▶ **La solution la plus complète du marché** : en termes d'expertises mobilisables et de formats d'accompagnement.
- ▶ **Une solution accessible à toutes les entreprises** quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, avec une tarification forfaitisée par salarié et par an.
- ▶ **Un accompagnement complet** : kit de communication clé en main pour faciliter la mise en place et la valorisation du service, reporting pour un suivi et un bilan des actions menées.
- ▶ **Une solution portée par RMA**, filiale du Groupe VYV et unique assistant mutualiste en France. En 2019, ce sont plus de 30 000 salariés qui ont été accompagnés par les experts RMA.



# VOUS AUSSI, FAITES DES RESSOURCES HUMAINES DE VOTRE ENTREPRISE

## UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Virginie FEMERY

Directrice santé et prévention du Groupe VYV

### Une solution spécifique pour le retour à l'emploi, pourquoi ?

Les arrêts de travail de longue durée touchent toutes les entreprises ! Le service d'accompagnement à la reprise du travail est **un outil de gestion de l'absentéisme**, accompagnant les arrêts inférieurs à 90 jours et visant une reprise consolidée et préparée des arrêts longs, prévenant ainsi des rechutes possibles.

C'est aussi un **outil de cohésion sociale** en accompagnant les fragilités des collaborateurs en arrêt long. La portée de ce service s'appuie sur tous les acteurs de l'entreprise – décideurs, managers, représentants du personnel et services de santé au travail.

### Comment se déroule votre accompagnement ?

Dès plus de 30 jours d'arrêt de travail, les collaborateurs peuvent contacter la ligne dédiée. Accompagnement à la reprise du travail pour un conseil, une écoute, une orientation, ce service vise à prévenir l'installation dans un arrêt de plus longue durée (selon la situation).

Pour l'**accompagnement proposé après plus de 90 jours d'arrêt**, l'entreprise informe ses collaborateurs et recueille leur accord pour déclarer leur arrêt à Ressources Mutuelles Assistance, et ainsi proposer un accompagnement.

Le salarié est ensuite contacté par RMA. À noter, l'accompagnement se poursuit jusqu'à 3 mois après la reprise du travail pour soutenir psychologiquement et socialement le salarié dans sa nouvelle organisation et répondre à ses questionnements.

### L'accompagnement à la reprise du travail, du soutien psychologique mais pas que ?

Le soutien psychologique est une prestation importante pour **accompagner les appréhensions et les émotions**. Mais l'accompagnement à la reprise du travail prend en compte l'ensemble des autres besoins des collaborateurs absents :

- en les soutenant socialement en cas de difficultés administratives, familiales et financières avec les entretiens sociaux
- en renforçant le mieux-être physique et moral par des séances **d'activité physique adaptée**
- en renforçant la confiance en soi par un bilan des aptitudes acquises tout au long de la vie professionnelle et un accompagnement au changement par l'**accompagnement motivationnel** et diagnostic de reprise du travail.

Une **médiation professionnelle**, en cas de rupture de dialogue ou conflit, peut être mise en place (en option), ainsi qu'une adaptation du poste de travail avec intervention d'un ergonome ou encore

l'accompagnement pour la reprise du travail sur un autre poste.

### Pourquoi préparer également l'entourage professionnel ?

De même que le salarié est accompagné pendant cette période difficile d'arrêt long, il est structurant d'accompagner également son manager et ses collègues, lesquels se posent des questions en amont d'une reprise après un arrêt long : « comment se positionner », « faut-il évoquer ou non la maladie (comme un cancer) le cas échéant », « comment désamorcer les craintes, voire réticences liées à ce retour quand une organisation transitoire a été mise en place pendant l'absence », « comment puis-je développer un « savoir accueillir » gage d'une **reprise pérenne de mon collaborateur**, etc. ; ce sont là tous les enjeux de la préparation à l'accueil du manager et de l'équipe qui constitue une **prestation intégrée à la solution ART**.



Retrouvez d'autres témoignages sur :

» [www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises](http://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises)

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social I: Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15. Ressources Mutuelles Assistance, Union assistance, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, ayant son siège social 46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 444 269 682, numéro LEI 969500YZ86NRBOATRB2 - 3459A-0122\_CAAU - TheLinks - 190578 - Crédit photos: Getty Images - Document commercial



Harmonie  
mutuelle

GRUPE vyv

AVANÇONS collectif